

## Compte rendu Conseil Municipal

### Séance du 20 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

#### Étaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Edwige PERINET, Conseillère Déléguée, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES, Conseillers Municipaux.

#### Absents excusés :

Monsieur Claude DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire Stéphane PINABEL, Philippe FAUVEL.

Madame Annick MARIE est désignée Secrétaire de Séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H35.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### Informations :

En préambule, il est souhaité un bon anniversaire à Jean-Pierre LAURENT....

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu deux courriers de la Région, l'un du Vice-Président David MARGUERITTE qui informe de l'attribution d'une subvention de 2154.30€ au Club d'Aviron pour l'acquisition de matériel nautique et de 10 000€ pour l'association Mauna Kéa pour le Festival de la Gliss et l'autre de Madame Catherine MORIN-DESAILLY, Présidente de la Commission Tourisme de la Région, félicitant la commune pour l'obtention du Pavillon Bleu pour les deux plages et le Port.

Il précise qu'il a reçu le rapport du Commissaire enquêteur et ses conclusions après l'enquête publique pour l'extension portuaire.

Le commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet. Sur environ 300 personnes qui se sont exprimées, 85% ont émis un avis favorable, ce qui est rare, en général les personnes favorables à un projet ne s'expriment pas lors d'une telle consultation, et 25% se sont prononcés contre le projet avec des observations que le Commissaire Enquêteur a contré pour une grande majorité dans son rapport.

Le Préfet devrait donc signer l'accord sur le projet au cours de l'été.

Jean-Pierre LAURENT précise que l'avis favorable est assorti de deux réserves, issues pour l'une d'elle, des remarques d'un ancien Elu, ce qu'il déplore. Il comprend mal qu'un ancien élu puisse tenter d'anéantir le projet des autres élus quand il est d'intérêt général.

Monsieur Le Maire indique que nous n'avons probablement pas tous la même idée de l'intérêt général.

Une réserve précise que le projet devra être compatible avec le PLU. Selon Jean-Pierre LAURENT, il s'agit en l'espèce de l'utilisation des sédiments pour le confortement de la digue DROUET, et qu'il est incompréhensible que cette remarque se fasse au détriment de la sécurité des biens et des personnes.

Si tout se passe bien, et qu'il n'y ait pas de recours, les travaux pourraient commencer en fin d'année.

Monsieur Le Maire estime que l'équipe Municipale a fait son travail et que les choses avancent.

Monsieur Le Maire précise que suite à l'organisation des dernières élections européennes, il a réfléchi avec les services à la manière de rationaliser les moyens à déployer pour l'installation des trois bureaux de vote de la commune.

Il souhaite donc écrire au Préfet afin de regrouper l'ensemble des trois bureaux de vote (qui seront toujours au nombre de trois) en un seul et même lieu plus centralisé : la Salle Omnisports.

Bien que le Conseil n'ait pas à délibérer sur ce point, il souhaite tout de même avoir l'avis de l'assemblée.

Les Conseillers s'expriment et si un avis favorable se dégage, certains s'inquiètent de la mobilité de certains électeurs, du risque que certaines personnes n'aillent pas voter, de la perte de la proximité pour les électeurs de Barneville plage ou de Carteret...

Monsieur Le Maire répond que pour une question d'organisation et de moyens, cela sera plus simple.

Jean-Louis REVERT précise que par expérience dans une autre commune, il est bon d'éviter d'organiser des élections dans des lieux scolaires ou périscolaires, ce qui est le cas sur la Commune. Il faut en effet, que tout soit prêt et désinfecté dès le lendemain matin...

Monsieur Le Maire précise que ce sera une bonne chose pour enfin mettre un terme au clivage, Barneville, Carteret et Barneville-Plage, c'est une seule et même commune depuis 54 ans maintenant.

Delphine JIMENEZ-GRENIER Confirme qu'elle est contre ce regroupement de bureaux de vote.

Monsieur Le Maire tient ensuite à clarifier sa position suite à la rumeur sur le fait qu'il sera candidat aux prochaines élections municipales.

Il ne sera pas candidat et ne s'impliquera pas dans la prochaine campagne électorale pour les municipales.

Il tient à exprimer maintenant sa position afin que les choses soient claires et que chacun en soit informé et que les candidats intéressés puissent œuvrer en toute quiétude.

Il donne quelques précisions : être Maire de Barneville-Carteret, est certes très intéressant, mais c'est une lourde tâche très prenante. Compte tenu du poids de l'agglomération actuelle, il reste persuadé que le Maire d'une commune comme la nôtre, ou celle de Portbail/mer doit

être directement et personnellement impliqué dans le bureau de l'agglomération. Cela devient donc un travail à temps plein : mi-temps mairie, mi-temps Agglomération.

Il a envie d'avoir un peu de temps pour lui et pour se consacrer à sa famille et ses autres occupations. A 72 ans, il souhaite retrouver un peu de liberté.

Il ne tient pas à être comme certains autres élus qui souhaitent s'accrocher à leur siège. La vie municipale continuera avec d'autres personnes que les services municipaux aideront dans leur tâche, comme c'est toujours le cas.

Il précise enfin que si tout se passe comme prévu, sans catastrophe à gérer, la Municipalité actuelle n'a pas à rougir de son action et qu'elle laissera une situation claire avec des projets financés.

L'avantage de ne pas être candidat à sa propre succession, c'est de pouvoir continuer à travailler sereinement, sans autre chose en tête.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1 - Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations que lui a confié le Conseil Municipal :**

- Décision n° 5.2019 : Signature d'un avenant avec la société EIFFAGE relatif à la Maintenance Préventive et Curative de l'Eclairage public pour une nouvelle formule de révision des prix.

En effet, la trésorerie a refusé certains paiements au motif que la formule de révision précisée dans le marché signé en 2016 était obsolète.

- Décision n° 6.2019 – Signature d'un avenant avec la Société SARLEC de la Haye du Puits pour une plus-value de 529.40€HT concernant le marché des illuminations.
  - Il s'agit de régulariser une prestation non prise dans le cadre du marché initial et d'une option conservée.

Au sujet de la Trésorerie, Thierry MENDES demande s'il est envisageable comme il l'a entendu, que la trésorerie de Barneville-Carteret ré-ouvre ? Monsieur Le Maire lui répond que non, mais qu'un accueil est prévu, comme en d'autres endroits, ce sera sans doute une ou deux journées par semaine avec un agent pour donner des renseignements...

Monsieur Le Maire précise qu'il serait temps de supprimer cette double relation compliquée ordonnateur-comptable public. Les ordonnateurs sont des personnes sensées et ne s'enrichissent pas personnellement avec l'argent public. La situation actuelle entraîne des coûts supplémentaires et beaucoup de temps perdu.

#### **2 - Retrait de la qualité d'Adjoint à Monsieur Stéphane PINABEL**

Monsieur le Maire a informé lors du dernier conseil de sa décision de retirer les délégations à Stéphane PINABEL, car il n'était plus présent en Mairie en raison de ses nouvelles responsabilités professionnelles, sur accord de ce dernier.

Le Conseil doit cependant délibérer afin de retirer officiellement la qualité d'adjoint puisque la démission n'a pas été effectuée par Stéphane auprès du Préfet. ce retrait permet de conserver les deux délégations aux conseillers délégués qui dans le cas contraire (maintien de la qualité d'adjoint) perdraient leurs droits.

Monsieur Le Maire tient à rappeler que ce n'est en aucun cas une sanction. Stéphane était tout à fait d'accord.

Il précise d'ailleurs qu'au cours des 4 années où il a été présent, il a effectué un travail remarquable et qu'il s'est beaucoup investi, notamment pour l'étude urbanistique et le Contrat de Pôle de Service et le Contrat de Territoire qui nous ont apporté des financements importants. Il le remercie chaleureusement pour son action.

Delphine JIMENEZ-GRENIER précise que si elle a posé la question il y a quelques temps sur le devenir du poste occupé par Stéphane, ce n'était en aucune manière contre lui, mais simplement parce qu'il n'était plus présent.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande s'il le poste vacant d'adjoint va être pourvu ? Monsieur Le Maire lui répond par la négative pour les quelques mois qu'il reste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le retrait de la qualité d'adjoint à Stéphane PINABEL.

### **3 - Modification du Règlement de voirie :**

Monsieur Le Maire rappelle que le Règlement de voirie a été adopté par le Conseil Municipal il y a deux ans. Afin de lever toute ambiguïté pour les riverains, il convient de modifier l'article 41 du règlement de voirie sur l'obligation de bon entretien en précisant que les riverains ont l'obligation de déblayer le trottoir adjacent au bien dont ils ont l'usage jusqu'au fil d'eau.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que le terme « déblayer » ne lui semble pas approprié, il opterait pour le terme « nettoyer » par exemple.

Thierry TOTAIN lui répond que le terme déblayer est acté dans le code de la voirie et que pour certaines rues ou impasse, ce terme, compte tenu des dépôts sur les trottoirs, est tout à fait approprié.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire « les riverains ont l'obligation de nettoyer et déblayer le trottoir adjacent au bien dont ils ont l'usage jusqu'au fil d'eau. » - Accord à l'unanimité.

### **4 - Subventions aux Associations : Amicale de la Plage :**

Le Conseil Municipal, vu les crédits budgétaires inscrits au compte des subventions aux associations et vu la demande présentée par l'association Amicale de la Plage, omise lors du

vote général des subventions en Mars, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300€ à cette association qui œuvre pour dynamiser Barneville Plage.

### **5 - Décision Modificative n°2 – Port**

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits sur le chapitre 67 du budget portuaire – Charges exceptionnelles, en effet, il y a eu en ce début d'année un nombre plus important que les sommes prévues pour les annulations de titres.

Il convient de prélever 500€ sur le compte 6228 (divers) et de les verser au compte 673.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

### **6 - Montant de la location par semaine du local de l'ancien Office de Tourisme Place Flandres Dunkerque pour une exposition saisonnière.**

Une location de 150€ par mois avait été décidée il y a quelques années pour une exposition dans les locaux de l'ancien Office de Tourisme Place Flandres Dunkerque. Une artiste a demandé la possibilité d'exposer pour une durée de 11 jours entre le 8 et le 18 août, il est proposé un montant de location de 40 ou 50€ pour cette période. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré propose un loyer de 50€ pour cette période d'occupation.

### **7 - Avis sur projet déposé à plus long terme pour la location ou l'achat du local de l'ancien Office de Tourisme Place Flandres Dunkerque**

Monsieur Le Maire fait part d'une nouvelle demande parvenue en Mairie pour un projet d'installation de pizzas ou glacier dans le local de l'ancien Office de Tourisme.

Ce n'est pas la première fois qu'une demande est présentée pour une occupation de ce bâtiment et il avait dans un premier temps été demandé de chiffrer le raccordement au réseau d'eau et d'assainissement avant toute décision.

Le coût des raccordements est d'environ 12 000€.

Il serait peut être bon qu'une commission travaille sur les possibilités d'occupation ou de vente de ce bâtiment pour un éventuel appel à projet et statue sur la finalité de l'occupation : restauration, exposition, local saisonnier...

Jean-Louis REVERT précise qu'il serait dommage de proposer ce local à la vente. En effet, dans le cadre d'un futur projet d'aménagement de cette place, ce bâtiment pourrait avoir une certaine utilité. Monsieur Le Maire valide cette remarque intéressante.

Monsieur Le Maire n'est pas forcément favorable à la création d'un nouveau commerce « type restauration rapide » face aux restaurants déjà existants. Thierry MENDES s'inquiète de plus du risque de demande d'occupation du domaine public pour une installation de terrasse...

Annick MARIE estime que la présence d'un glacier à proximité du cinéma pourrait être attractive.

Jean-Louis REVERT pense que ce local pourrait être une annexe de la salle du parc, mais Monsieur Le Maire lui répond que ce serait compliqué, il faudrait la présence soit de personnel, soit de bénévoles...

Il est finalement décidé que la commission développement économique, Tourisme, Sports et Vie Associative pourrait travailler sur un appel à projet. Pour mémoire elle est composée des membres suivants :

*Stéphane PINABEL, Annick MARIE, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LAURENT, Delphine JIMENEZ-GRENIER, Philippe FAUVEL, Claude DUPONT, Sighilde LEGOUPIL.*

Monsieur Le Maire donne l'information d'un courrier reçu de la Maison de Retraite St François qui maintient sa proposition d'achat du bail à construction (le terrain) de la Gerfleur pour 500 000€. Il rappelle que les domaines ont estimé ce terrain à 1 000 000€. La Commune avait laissé entendre qu'elle pourrait proposer une somme moins importante de 800 000€ en gardant une partie des terrains.

En l'état, aucune suite ne sera donnée. Il s'agit d'un bien communal et donc de l'argent public.

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande où en est le projet de distributeur de coquillages ? Thierry TOTAIN lui répond que c'est en cours, les branchements sont fait, l'emplacement a été légèrement modifié, sur la partie en herbe côté brasserie.

Monsieur Le Maire fait part de sa conversation récente avec l'organisateur du Festival de Jazz qui l'a informé que le Département n'a pas donné suite à la demande de subvention. Monsieur Le Maire est surpris car il était prévu que le Département apporte son soutien pour la deuxième édition de ce festival. D'autres manifestations de ce type sont largement subventionnées. Il craint que cette décision ne mette l'organisateur en difficulté financière. C'est pourtant un bel évènement qui se voulait pérenne.

Monsieur Le Maire donne la parole à Jean-Louis REVERT qui l'a représenté à l'instant à la commission de Territoire du Pôle de Proximité :

En effet, certains Vice-Présidents de l'Agglomération sont venus échanger avec les élus de la Côte des Isles sur deux points :

Monsieur LAMORT, pour le Cycle de l'Eau :

- Harmonisation de tous les modes de gestions en 2025
- Régie avec sous-traitant
- Lissage de l'ensemble des tarifs sur la totalité du territoire de l'agglomération sur 10 ans
- A la question posée : si un élu rencontre un problème sur son territoire : exemple d'une canalisation vieillissante, des travaux à effectuer..., il est répondu qu'il existe une commission thématique sur cette compétence avec un représentant par territoire. C'est l'interlocuteur privilégié pour faire remonter toutes ces informations auprès du Service du Cycle de l'eau.

- Quand aux problèmes rencontrés actuellement sur la facturation, il s'agirait d'une erreur du délégataire, quoi qu'il en soit, un courrier explicatif sera transmis à chaque abonné dans les prochains jours.

Monsieur Le Maire résume la situation ainsi : avant le transfert, avec un service en régie municipale, tout fonctionnait pour le mieux, avec ce transfert, des dysfonctionnements apparaissent et au final, l'abonné sera facturé sans doute plus cher.

Thierry TOTAIN ne comprend pas bien les termes évoqués par M. LAMORT : régie externalisée... C'est soit une régie, soit une délégation de service à son sens.

Monsieur PILLET, accompagné de Laurent KIES : relations avec les territoires :

- Evoque le mode gouvernance et la question du PLUI suite à la polémique sur la représentation fixée à 2 représentants par commune pour ces travaux
  - o Le comité de suivi est cependant réduit à 5 personnes qui déterminent les orientations du PLUI sur un territoire, exemple sur le territoire de la Côte des Isles
- Sur la gouvernance, Jean-Louis REVERT a demandé s'il était prévu un changement après les élections. En effet, actuellement, pour certains territoires, un seul titulaire et suppléant par commune, sans ouverture de groupes de travail aux autres conseillers qui pourraient être intéressés par tel ou tel sujet.
  - o Ce mode de fonctionnement entraîne une difficulté pour les représentants, très pris par de nombreuses commissions et qui ne peuvent pas assister à toutes les réunions. Certains représentants sont démotivés et ceux qui seraient intéressés mais qui n'ont pas la qualité de conseiller communautaire ne peuvent participer aux réunions...
  - o Il est répondu par la négative, aucun changement n'est envisagé.

David LEGOUET rappelle qu'il y a actuellement 221 élus Conseillers Communautaires, qu'en sera-t-il après les prochaines Municipales ? Mis à part la baisse du nombre de représentants suite à la création de certaines communes nouvelles qui « compteront » désormais au titre de la représentativité comme une seule et même commune, aucun changement ne semble envisagé.

Monsieur REVERT est remercié pour son intervention qu'il a clôturée par l'information sur l'harmonisation prévue des tarifs piscine pour les scolaires sur l'ensemble du territoire.

Les conseillers demandent si le site internet de l'agglomération va bientôt être opérationnel, c'est un réel problème pour avoir des informations. Il n'est toujours pas prêt.

Monsieur Le Maire précise à ce sujet que celui de la SPL est consultable : ENCOTENTIN.FR.

La séance est levée à 21h45.

Vu Le Maire,  
Pierre GILBERT  
  
